

21.09.2015 – 08:00 Uhr

Nécessité d'adapter les aides au loyer : 40 000 personnes âgées déjà concernées

Zurich (ots) -

Pro Senectute appelle le Conseil national à ne pas renvoyer au Conseil fédéral le projet de révision des montants maximaux de loyer pris en considération dans les prestations complémentaires. Le relèvement des aides au loyer, actuellement fixées à CHF 1100.-/mois pour une personne seule, est une question existentielle pour 29 % des seniors bénéficiant de prestations complémentaires (PC). Aujourd'hui, ils sont déjà plus de 40 000 à ne plus pouvoir payer leur loyer avec les aides en vigueur. Ces personnes doivent alors économiser sur leurs frais courants ou s'endetter.

La dernière adaptation des aides au loyer dans les prestations complémentaires remonte à 2001. Entre-temps, le loyer moyen en Suisse a augmenté de 20%, et même davantage dans les centres urbains. En juin dernier, la majorité de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) a décidé de renvoyer au Conseil fédéral le projet de nouveau calcul des montants maximaux pris en compte au titre du loyer dans les prestations complémentaires. Elle a estimé que cette adaptation devait être intégrée dans la future révision globale de la loi fédérale sur les prestations complémentaires.

Selon l'Office fédéral des assurances sociales, 40 000 retraités ne sont d'ores et déjà plus en mesure de payer leur loyer avec les montants en vigueur. Notre expérience dans la consultation sociale nous le montre : pour s'en sortir, les personnes concernées économisent sur leurs frais courants ou s'endettent.

Werner Schärer, directeur de Pro Senectute Suisse, précise : « Mardi, le Conseil national a l'occasion de lancer une adaptation qui s'impose depuis longtemps. Le message transmis en décembre dernier par le Conseil fédéral au Parlement est un bon projet, qui permet des solutions rapides. »

Contact:

Pro Senectute Suisse

Peter Burri, responsable Marketing & communication

Téléphone : 044 283 89 43

E-mail : medien@pro-senectute.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002565/100778038> abgerufen werden.